



# SYNTHESE

---

## Rapport La protection sociale en France et en Europe en 2012

- Edition 2014 -

---



<http://www.drees.sante.gouv.fr/>



**En France, l'année 2013 constitue une deuxième année de faible croissance du PIB (+0,3 % en volume, soit la même croissance qu'en 2012), dans un contexte de ralentissement économique général en Europe.**

**Les Français, bien que toujours demandeurs d'une protection sociale de haut niveau, sont de plus en plus préoccupés par la question de la dette.**

**En 2012, dernière année disponible des comptes de la protection sociale, les recettes de la protection sociale progressent, pour la deuxième année consécutive, à un rythme plus rapide que les dépenses.**

**Les prestations de protection sociale, qui représentent 31,2 % du PIB en 2012, augmentent de 3,3 % en valeur. Ce rythme de progression, proche de celui enregistré en 2010 et en 2011 (autour de 3,0 %), ralentit par rapport aux années plus anciennes (+4,6 % en moyenne annuelle sur la période 2000-2009). En particulier, les rythmes de croissance des dépenses de maladie (27 % du total des prestations) et de vieillesse (40 % du total) poursuivent leur décélération du fait notamment des actions engagées.**

**Parallèlement, les recettes, qui progressent de 3,9 %, sont tirées par la croissance des assiettes et par l'augmentation des prélèvements. L'évolution des cotisations sociales (+3,2 % par rapport à 2011) reste sensiblement plus dynamique que celle du PIB (+1,1 % en valeur).**

**Après une année 2011 marquée par une très nette amélioration, la réduction du déficit des régimes d'assurance sociale se poursuit en 2012. Il s'élève à 3,8 milliards d'euros, après 6,0 milliards en 2011 et 17,2 milliards d'euros en 2010.**



## Sommaire

<b>Fiches .....</b>	<b>7</b>
1.- Les réformes engagées en Europe ont d'importants effets sur le revenu des ménages dans plusieurs pays .....	9
2.- Plus un pays est riche, plus il dépense pour sa protection sociale .....	11
3.- En France, la croissance des prestations de protection sociale reste contenue en 2012 .....	13
4.- Les ressources de la protection sociale progressent à un rythme soutenu pour la deuxième année consécutive .....	15
5.- Les Français demeurent attachés à leur système de protection sociale mais leurs attentes se modifient .....	17
6.- Le surcoût de la dépendance s'élève à 28 milliards d'euros en 2011 .....	21
7.- Les risques sociaux représentent près du tiers de l'activité des organismes complémentaires .....	23
<b>Pour en savoir plus.....</b>	<b>25</b>



## FICHES

---





## Les réformes engagées en Europe ont d'importants effets sur le revenu des ménages dans plusieurs pays

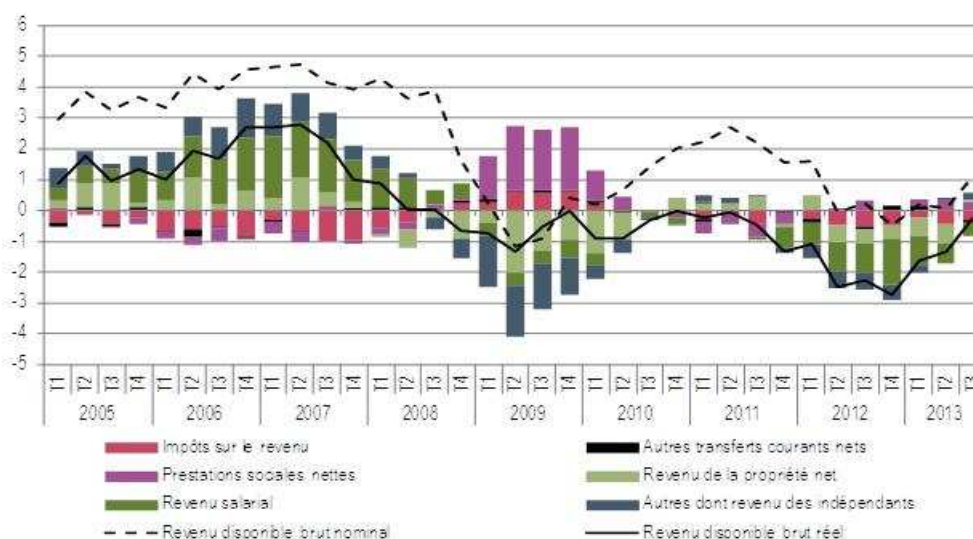
### En Europe, la stabilisation automatique opérée par la protection sociale s'essouffle dans un contexte de crise qui se prolonge

En 2009, dans tous les pays européens, les dépenses de protection sociale ont réagi à la crise, avec plus ou moins d'ampleur selon les pays. Les systèmes publics et, parmi ceux-ci, les systèmes de protection sociale, ont en effet joué leur rôle traditionnel d'amortisseur de la crise : les dépenses de protection sociale ont continué d'augmenter, fortement pour certaines d'entre elles, alors que leurs ressources se contractaient. Ainsi, en 2009, la légère dégradation du revenu disponible brut (nominal) des ménages de la zone Euro aurait été nettement plus importante sans la contribution des prestations sociales au soutien du revenu des ménages. Cette stabilisation automatique opérée par la protection sociale s'est ensuite affaiblie dans de nombreux pays et est devenue quasi-inexistante en Europe en 2012<sup>1</sup>. Ceci reflète l'essoufflement des composantes contra-cycliques des prestations de protection sociale, ainsi que les mesures plus structurelles de consolidation budgétaire prises dans la plupart des pays.

En France, les prestations sociales (ainsi que, dans une moindre mesure, les prélèvements) ont joué leur rôle de stabilisateurs en 2009, rôle qui s'est toutefois érodé fin 2011-début 2012, alors que les prélèvements pesaient assez nettement sur l'évolution du revenu des ménages.

### Contributions à la croissance réelle du revenu disponible des ménages dans la Zone euro

Taux de croissance annuel et contributions en points de pourcentage



Source : Eurostat/BCE.

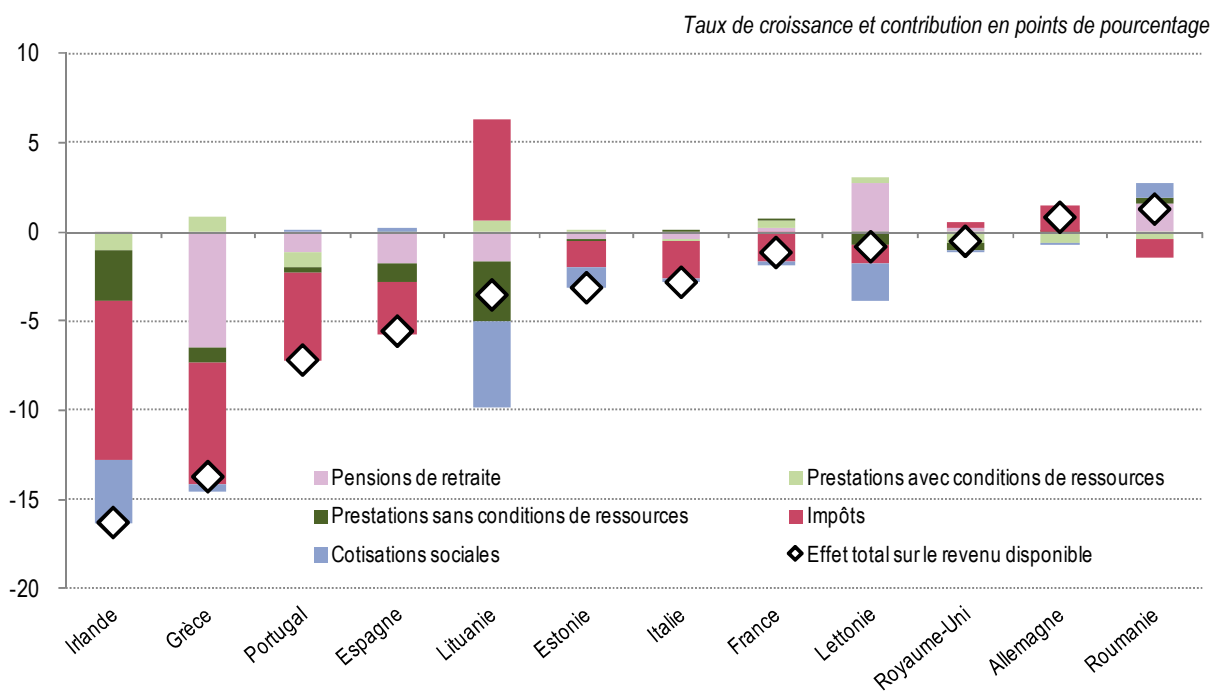
<sup>1</sup> Cf. dossier « Quelle évolution des dépenses sociales dans la crise en Europe ? », les comptes de la protection sociale en France et en Europe en 2011 – édition 2013.

## Les réformes engagées en Europe depuis 2008 ont pesé sur le revenu disponible des ménages

Les mesures de consolidation budgétaire engagées depuis 2008 auraient eu un impact significatif à la baisse sur le revenu disponible<sup>2</sup> des pays européens. Cet impact à la baisse est visible sur 10 des 12 pays présentés dans le graphique ci-après, et particulièrement en Irlande et en Grèce.

En France, leur impact serait de bien moindre ampleur (comparable à celui observé au Royaume-Uni) et s'expliquerait surtout par l'accroissement de la pression fiscale, comme dans la plupart des autres pays étudiés. À l'inverse, en Allemagne, les réformes auraient globalement exercé un impact légèrement positif sur le revenu disponible, grâce à un allègement de la fiscalité.

### Effets des réformes engagées entre 2008 et 2013 sur le revenu disponible des ménages



*Note: les variations ont été déflatées de l'indice des prix à la consommation.*

*Lecture : en Irlande, les mesures prises depuis 2008 ont eu au total un impact à la baisse de 16,3 % sur le revenu disponible, qui se décompose en -0,1 point au titre des retraites, -1,0 point pour les prestations sous conditions de ressources, -2,9 points pour les prestations avec conditions de ressources, -8,9 points pour les impôts et -3,5 points pour les cotisations sociales.*

*Source: EU-SILC - Simulation EUROMOD - De Agostini P., Paulus A., Sutherland H., Tasseva I.V. (2014)*

<sup>2</sup> De Agostini P., Paulus A., Sutherland H., Tasseva I. V., The effect of tax-benefit changes on the income distribution in EU countries since the beginning of the economic crisis, 2014, EUROMOD WP<sup>n</sup>9/14, May 2014.

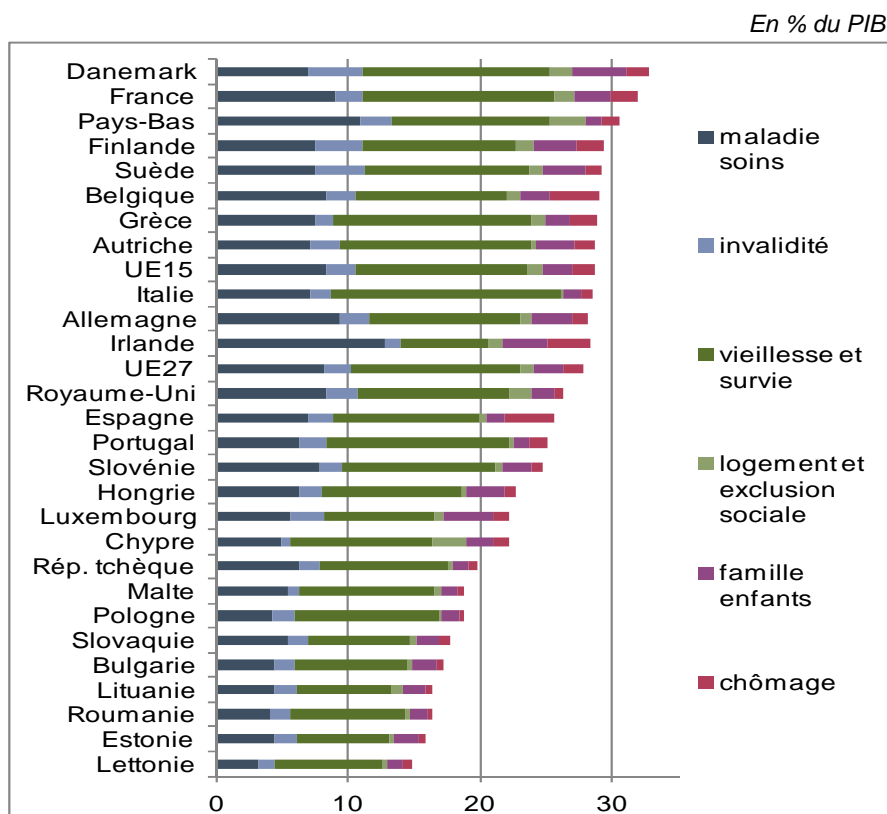
## Plus un pays est riche, plus il dépense pour sa protection sociale

Les pays européens ont des systèmes de protection sociale inégalement développés et basés sur des principes très différents, selon leur histoire, leur démographie, leur niveau de vie et le fonctionnement institutionnel de leurs sociétés.

### La France dans le peloton de tête des pays européens

En 2011, dernière année disponible pour des comparaisons européennes des systèmes de protection sociale, la part des prestations de protection sociale dans le PIB s'élève à 27,8 % dans l'union européenne à 27. Cette part varie quasiment du simple au double entre les États membres. Les pays les plus riches consacrent une plus grande place à la protection sociale. Plus un pays est riche, plus il dépense pour sa protection sociale. La décomposition par risque est toutefois proche dans la plupart des pays, à quelques exceptions près.

### Prestations de protection sociale par risques en 2011



Il est à souligner que ce classement serait différent s'il était établi en retenant les dépenses nettes<sup>3</sup>, les modes et les taux de prélèvement différant d'un pays à l'autre.

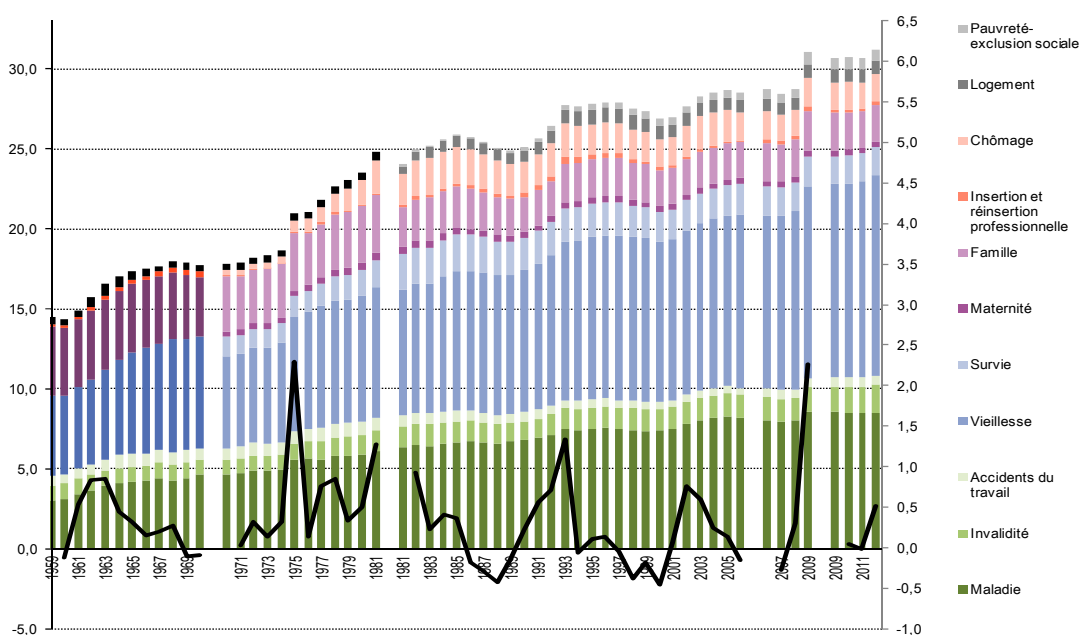
<sup>3</sup> Les prestations nettes correspondent aux montants dont les ménages peuvent effectivement disposer une fois retranchés les prélèvements obligatoires directs. En France, il s'agit de l'impôt sur le revenu, de la contribution sociale généralisée (CSG), de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et des cotisations sociales.



## En France, la croissance des prestations de protection sociale reste contenue en 2012

Les prestations sociales, qui représentent près de 94 % des dépenses de protection sociale et 31,2 % du PIB en 2012, ont connu un ralentissement notable. Après avoir enregistré une évolution moyenne de 6,4 % entre 1981 et 2000, elles ont progressé de 4,2 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2012.

Évolution de la structure par risque de la protection sociale (échelle de gauche, en PIB) et variation de la part de l'ensemble des risques dans le PIB (échelle de droite, en points de PIB)



Toutefois, la part des prestations sociales dans le PIB a significativement progressé en 2009 du fait notamment de la crise. Ce ressaut tient à la conjonction de deux facteurs :

- la baisse du niveau du PIB (-2,8 % en valeur par rapport à 2008) ;
- une croissance des prestations plus vive qu'en 2008 (+4,8 % après +3,7 %).

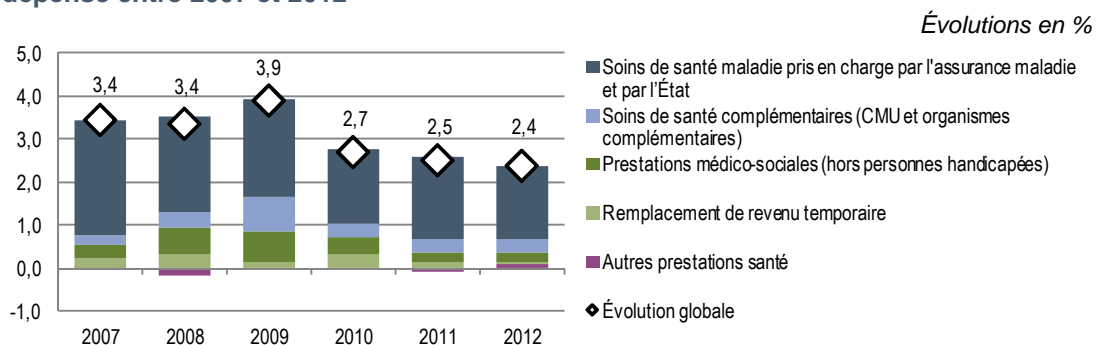
En effet, conséquence de la crise économique, l'année 2009 est marquée par une forte hausse des dépenses consacrées au chômage et aux minima sociaux. La protection sociale a ainsi complètement joué son rôle de stabilisateur économique cette année-là.

Depuis cette date, la croissance des prestations sociales, qui s'élèvent à 652,9 milliards d'euros en 2012, s'est nettement ralentie (+3,3 % après +3,0 % en 2011 et +3,2 % en 2010). Cette évolution recouvre cependant des rythmes de progression contrastés selon les risques. En particulier, la croissance des dépenses du risque maladie continue sa décélération (+2,4 % en 2012 contre +2,5 % en 2011) tandis que les prestations du risque emploi augmentent de 5,4 % (après une baisse de 1,4 % en 2011).

## Le ralentissement de la croissance des dépenses de santé, amorcé en 2005, se confirme

Sur longue période, les dépenses de santé ont augmenté plus rapidement que le PIB. Depuis 2005, leur progression est modérée.

### Évolution globale du risque maladie et contributions des différents postes de dépense entre 2007 et 2012



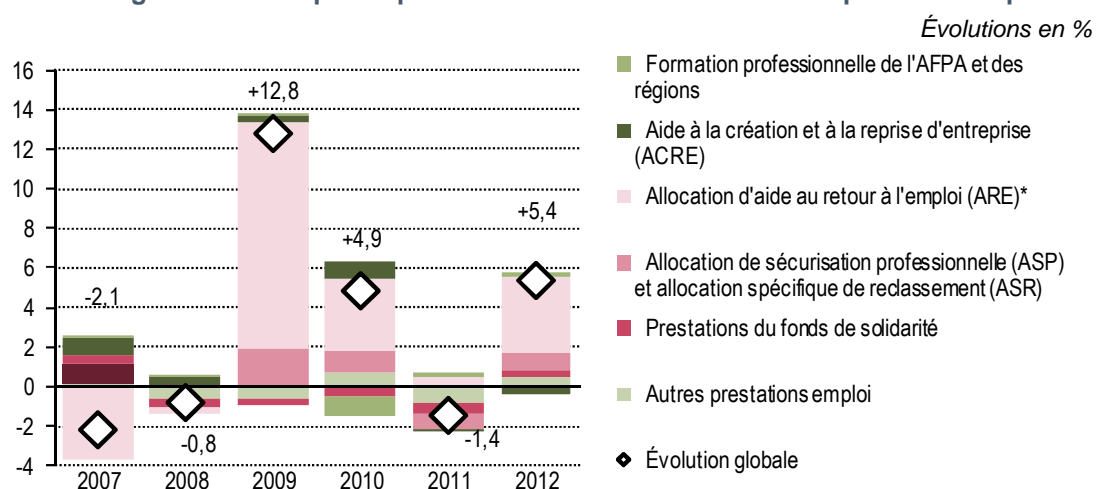
Source : DREES-CPS, base 2005 (2006 - 2009) et base 2010 (2009 - 2012)

En 2012, la croissance globale des dépenses du risque maladie, qui représentent au total 178,4 milliards d'euros, s'élève à 2,4 % (après +2,5 % en 2011). En effet, l'année 2012 est marquée par une conjonction de facteurs qui ont contribué à la modération de la dépense (un contexte épidémique favorable, de bons résultats liés à la maîtrise médicalisée...).

## Les dépenses du risque emploi s'accroissent fortement en 2012, avec la nouvelle dégradation du marché du travail

Les prestations liées à l'emploi, qui représentent 39,8 milliards d'euros, sont en hausse de 5,4 %, (après -1,4 % en 2011). La principale allocation, l'aide au retour à l'emploi (ARE), progresse fortement en 2012 (+5,7 %) en lien avec la forte progression du nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage (+4,8 % en moyenne annuelle sur 2012) dans un contexte de ralentissement de l'économie.

### Évolution globale du risque emploi et contributions des différents postes de dépense



\* Hors ARE-Formation

Source : DREES-CPS, base 2005 (2006 - 2009) et base 2010 (2009 - 2012)

## Les ressources de la protection sociale progressent à un rythme soutenu pour la deuxième année consécutive

Les ressources de la protection sociale (hors transferts entre les régimes) s'élèvent en 2012 à 691,5 milliards d'euros, soit 33,1 % du PIB. Elles sont constituées pour 61,9 % de cotisations sociales, pour 24,9 % d'impôts et taxes affectés, pour 10,0 % de contributions publiques et pour 3,2 % de produits financiers et autres recettes.

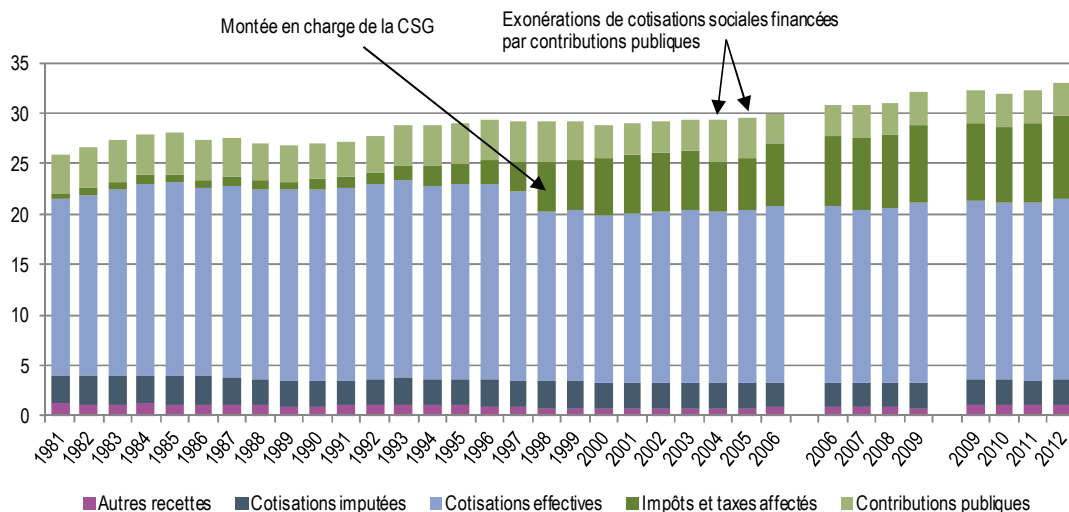
### Sur longue période, la structure des ressources a été profondément modifiée

La part des impôts et taxes affectés s'est fortement accrue parmi les ressources hors transferts de la protection sociale, passant de 3,5 % en 1990 à 24,9 % en 2012, au détriment de la part des cotisations sociales. Cela tient notamment au basculement d'une partie des cotisations sur la CSG, à partir de 1991, mais aussi au développement des exonérations de cotisations employeurs compensées par l'affectation de recettes fiscales.

La part des contributions publiques a aussi diminué, pour passer de 12,9 % des ressources hors transferts en 1990 à 10,0 % en 2012. Cette modification profonde de la structure du financement de la protection sociale avait notamment pour objectif une réduction des prélèvements sociaux pesant sur le travail peu qualifié ainsi qu'une meilleure équité dans le prélèvement.

### Diversification des ressources de la protection sociale, hors transferts

En % du PIB



Sources : DREES-CPS bases 2000 (1990-2006), 2005 (2006-2009) et 2010 (2009-2012), Insee-CNA base 2010.

## En 2012, les ressources de la protection sociale progressent à un rythme soutenu par rapport à l'évolution du PIB

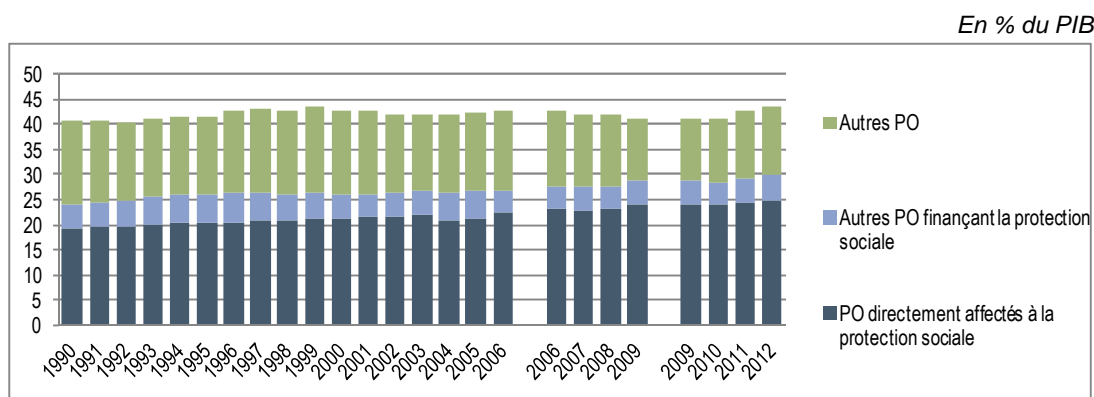
Les ressources de la protection sociale progressent de 3,9 % (après +4,4 % en 2011) et s'établissent à 691,5 milliards d'euros en 2012. Les taux de croissance constatés en 2011 et 2012 font suite à deux années moroses (+0,6 % en 2009 et +1,9 % en 2010) au cours desquelles l'évolution des prélèvements obligatoires finançant la protection sociale s'était fortement infléchi suite au ralentissement économique, de manière moindre toutefois que le reste des prélèvements obligatoires en France.

En 2012, les cotisations effectives (54 % des ressources) connaissent un rythme de croissance relativement dynamique (+3,1 %) et augmentent plus rapidement que l'assiette des salaires (+1,7 %) compte tenu notamment de la modification du dispositif de réduction de cotisations appliquées aux heures supplémentaires et du relèvement des taux de cotisation retraite au 1<sup>er</sup> novembre 2012. Les impôts et taxes affectés, qui restent sur une dynamique soutenue, continuent de tirer à la hausse la croissance des recettes en 2012.

Conséquence de cette progression des ressources, les prélèvements directement affectés à la protection sociale augmentent de 0,5 point (après +0,6 point en 2011), et ceux indirectement affectés de 0,1 point. Croissants depuis le début des années 1990, les prélèvements obligatoires qui financent la protection sociale atteignent 29,8 % du PIB en 2012.

L'ensemble des prélèvements obligatoires s'établit quant à lui à 43,7 % du PIB en 2012.

### Prélèvements obligatoires et financement de la protection sociale



Note : Les prélèvements obligatoires (PO) directement affectés à la protection sociale regroupent les cotisations sociales effectives versées aux APU et les ITAF. Les autres PO finançant la protection sociale englobent les contributions publiques, les cotisations imputées du régime des agents de l'État et les prestations extra-légales financées par les APU.

Sources : Insee-CNA base 2010, Drees-CPS bases 2000 (1990-2006), 2005 (2006-2009) et 2010 (2009-2012)



## Les Français demeurent attachés à leur système de protection sociale mais leurs attentes se modifient

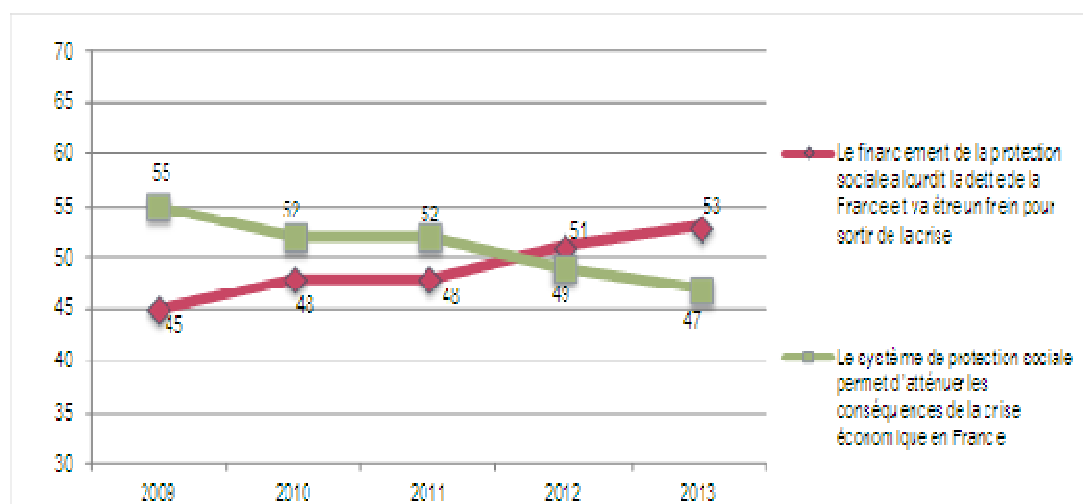
En 2013, selon le Baromètre d'opinion de la DREES, près de trois Français interrogés sur quatre ont le sentiment que la société est plutôt injuste. Ils continuent à juger très important le rôle joué par la protection sociale, et un Français interrogé sur deux pense qu'il n'y a pas assez d'interventions de l'État en matière économique et sociale. Ils sont néanmoins préoccupés par le financement de la protection sociale.

### Une part croissante des Français interrogés considère que le financement de la protection sociale peut être un frein pour sortir de la crise

L'opinion selon laquelle le financement de la protection sociale alourdirait la dette et serait un frein pour sortir de la crise est en hausse de huit points depuis 2009. Les Français interrogés sont également plus sensibles que par le passé à la charge que représentent les cotisations sociales pour les employeurs. Si la majorité des Français interrogés (60 %) pensent que les entreprises ne doivent cotiser ni plus ni moins qu'actuellement pour la Sécurité sociale, ils sont plus nombreux qu'auparavant à penser que les employeurs ne peuvent pas contribuer plus. En effet, en 2013, 32 % souhaitent que les entreprises cotisent davantage pour la protection sociale, contre 46 % en 2010. Cette baisse pourrait être liée au contexte de ces dernières années, marquées par des débats médiatiques sur la compétitivité des entreprises.

Le financement de la protection sociale est-il un frein pour sortir de la crise économique actuelle, ou l'atténue-t-elle ?

En %



Champ : Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de plus de 18 ans.

Sources : Baromètre d'opinion DREES 2009-2012.

### **Des Français plus enclins à accepter une hausse des cotisations qu'une baisse des prestations**

Même si une majorité des Français interrogés jugent que le financement de la protection sociale alourdit la dette, seuls 30 % environ d'entre eux accepteraient une baisse de leurs prestations pour limiter leurs cotisations et ce, quel que soit le risque concerné. Une proportion légèrement supérieure, autour de 40 %, serait prête à cotiser davantage pour la retraite et l'assurance maladie, dans l'objectif de maintenir le niveau des prestations. Cet avis est en très légère hausse sur ces dernières années, avec toutefois un léger décrochage en 2013. Pour les allocations chômage et les allocations familiales en revanche, ils ne sont que 30 % environ à être disposés à cotiser davantage, sans évolution significative depuis 2005. Un Français interrogé sur deux est défavorable à la fois à la baisse des prestations et à la hausse des cotisations. Les jeunes et les personnes les plus aisées sont plus souvent disposées à cotiser davantage ou à accepter une baisse des prestations.

### **Des opinions des Français tranchées selon le risque social considéré**

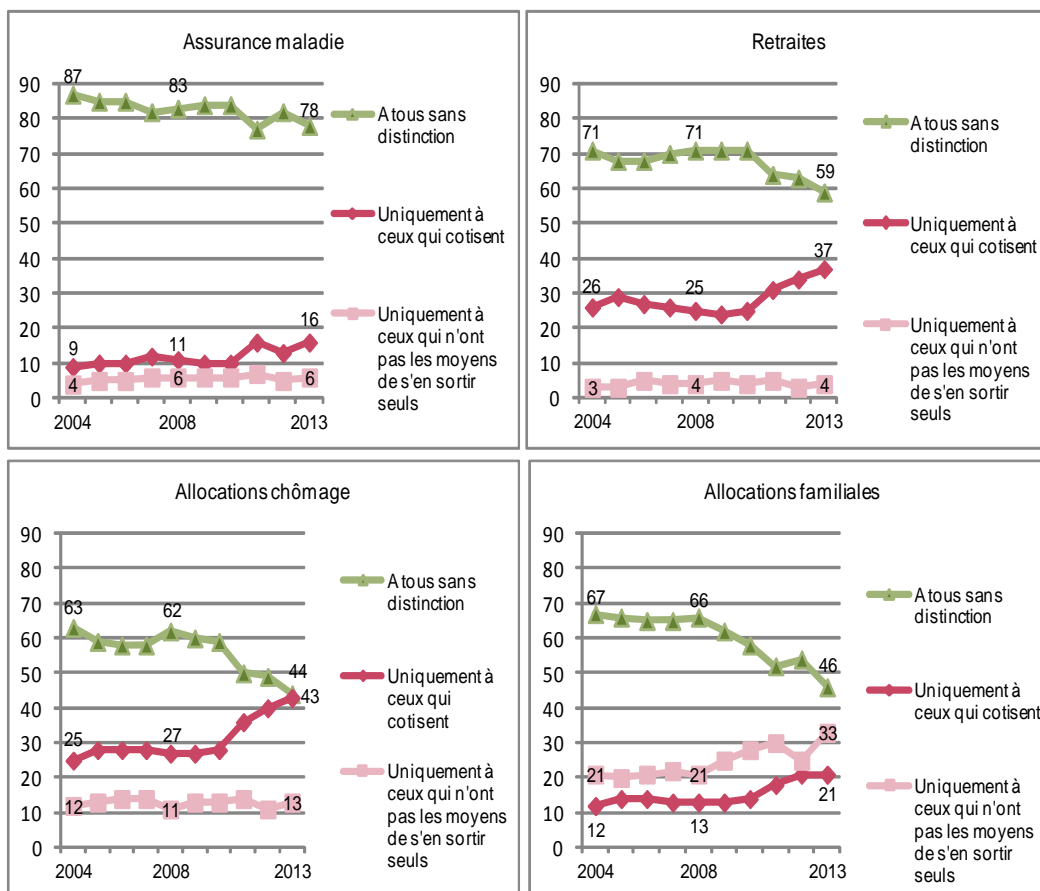
L'attachement des Français à l'universalité des prestations semble dépendre du risque considéré.

Ainsi, quatre Français interrogés sur cinq souhaitent que l'assurance maladie bénéficie à tous sans distinction, une opinion stable sur les dix dernières années. Pour d'autres prestations, ils sont plus nombreux qu'auparavant à désirer un système de protection sociale plus ciblé. En effet, en 2013, plus d'un Français interrogé sur trois préférerait que les retraites (37 %) et les allocations chômage (43 %) bénéficient uniquement aux cotisants, en hausse depuis 2010.

Pour les allocations familiales, un Français interrogé sur trois (33 %) souhaite en 2013 qu'elles soient réservées aux ménages modestes. Cette opinion a progressé au cours de la décennie : proche de 20 % entre 2004 et 2008, et à 25 % en 2012, elle atteint en 2013 son niveau le plus élevé en dix ans, dans un contexte marqué par les débats sur l'évolution des allocations familiales et leur attribution sous conditions de ressources.

À qui devraient bénéficier l'assurance maladie / les retraites / les allocations familiales / les allocations chômage ?

En %



Lecture : en 2013, 16 % des personnes interrogées pensent que l'assurance maladie devrait bénéficier « uniquement à ceux qui cotisent ».

Champ : personnes habitant en France métropolitaine et âgées de plus de 18 ans.

Sources : Baromètre d'opinion DREES 2004-2013.

#### Encadré – Le Baromètre d'opinion de la DREES

Le [Baromètre d'opinion de la DREES](#) est une enquête de suivi de l'opinion des Français sur la santé, les inégalités, et la protection sociale (assurance maladie, retraite, famille, handicap-dépendance, pauvreté-exclusion). Commandée par la DREES tous les ans depuis 2000 (sauf en 2003), elle est réalisée par l'institut BVA depuis 2004, après l'avoir été par l'IFOP de 2000 à 2002. L'enquête est effectuée en face à face en octobre-novembre auprès d'un échantillon d'environ 4 000 personnes représentatives de la population habitant en France métropolitaine et âgées de plus de 18 ans. L'échantillon est construit selon la méthode des quotas (par sexe, âge, profession de la personne de référence, après stratification par région et catégorie d'agglomération).



## Le surcoût de la dépendance s'élève à 28 milliards d'euros en 2011

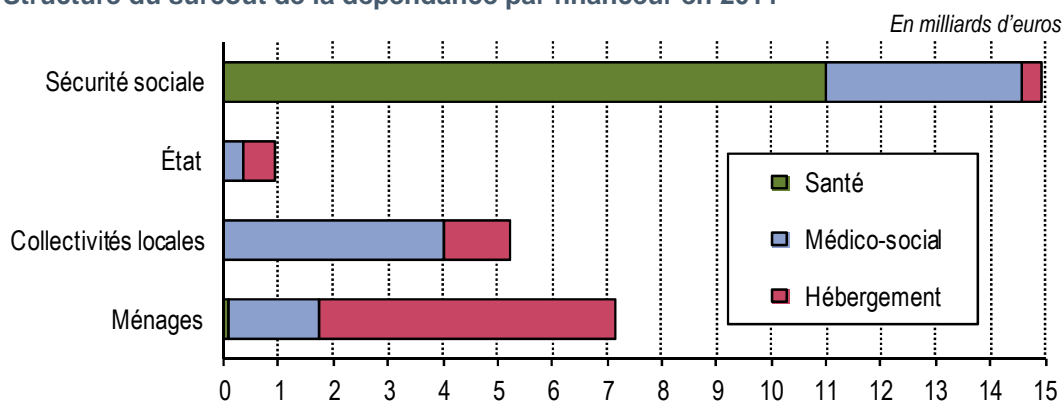
Le compte de la dépendance évalue le surcoût annuel de la prise en charge de la perte d'autonomie, que ce soit pour les ménages ou pour les pouvoirs publics, dans l'ensemble de ses dimensions (santé, médico-social et hébergement)<sup>4</sup>.

Le surcoût de la dépendance, qui inclut l'ensemble des aides fiscales et sociales dévolues à ce risque, représenterait 28 milliards en 2011, soit 1,4 % du PIB. Ce surcoût se répartit entre 18 milliards d'euros pour les personnes résidant en établissement et 10 milliards d'euros environ pour celles vivant à domicile.

Le surcoût annuel, exprimé tous financeurs confondus, se compose à 39 % de dépenses de santé, à 34 % de dépenses médico-sociales (constituées en majorité par de l'aide à la personne) et à 27 % d'hébergement en établissements pour personnes âgées. La Sécurité sociale constitue le premier apporteur de ressources, tant à domicile qu'en établissement (53 % de la dépense prise en charge), devant les ménages (25 % du surcoût), les collectivités locales (18 % du surcoût) et l'État (3 % du surcoût). La répartition des coûts globaux entre financeurs publics et ménages varie peu selon le degré de dépendance.

Ces montants globaux masquent toutefois des structures de financement différentes par composante du risque. Ainsi, le volet santé est pris en charge à 99 % par la Sécurité sociale. Le volet médico-social est principalement pris en charge par les collectivités locales et par la Sécurité sociale. En revanche, ce sont les ménages qui assurent la majorité du volet hébergement (72 %).

### Structure du surcoût de la dépendance par financeur en 2011



Note : la sphère Sécurité sociale regroupe les interventions de l'assurance maladie, des branches famille et vieillesse de la Sécurité sociale et de la CNSA. Les collectivités locales interviennent quant à elles *via* les départements et les communes. Les dépenses des ménages à domicile ainsi présentées ne prennent pas en compte celles effectuées au-delà du plan d'aide de l'APA ni celles relevant de l'aide informelle, dont l'estimation est par nature très incertaine.

Champ : France entière en 2011.

Source : DREES, *Compte de la dépendance*.

<sup>4</sup> Le périmètre de ce compte et sa projection à l'horizon 2060 sont présentés plus en détail dans une publication récente de la DREES Renoux A., Roussel R. et Zaidman C., 2014, « Le compte de la dépendance en 2011 et à l'horizon 2060 », Dossiers Solidarité Santé, DREES, n°50, février.



## Les risques sociaux représentent près du tiers de l'activité des organismes complémentaires

En 2012, il est estimé que globalement, sur les 212,6 milliards de primes nettes émises par les organismes d'assurances, 70,7 milliards relèveraient du champ des risques sociaux<sup>5</sup>. Sur ce champ, les primes se répartiraient en 33,6 milliards en frais de soins, 13,0 milliards en autres dommages corporels (invalidité, incapacité, dépendance), 11,9 milliards en décès, 11,8 milliards de retraite et d'indemnités de fin de carrière et 0,3 milliard de chômage (correspondant aux garanties pertes d'emploi des contrats emprunteurs).

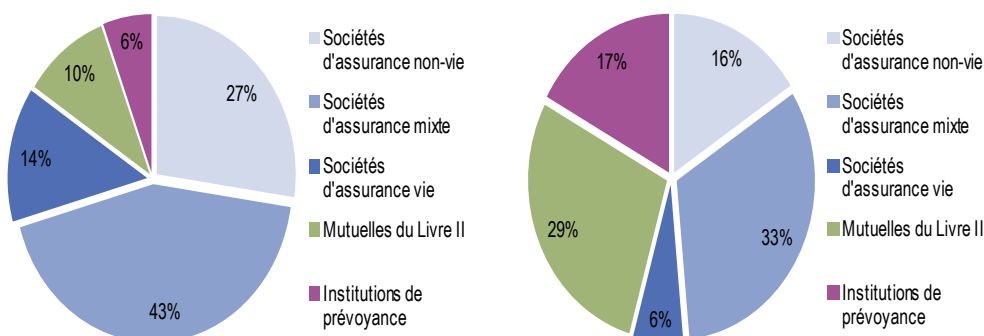
Sur l'ensemble du marché de l'assurance, les sociétés d'assurance (vie, non-vie et mixte) occupent une place prépondérante, puisqu'elles réalisent 84 % de l'activité totale des affaires directes en France. Sur le champ des risques sociaux, leur part est plus réduite, en particulier pour les sociétés d'assurance « mixte » dont le poids passe de 43 % dans l'ensemble de l'activité à 33 % sur le champ des risques sociaux. De même, le poids des sociétés d'assurance « non-vie » passe de 27 % à 16 %, celui des sociétés d'assurance « vie » de 14 % à 6 %. Les sociétés d'assurance demeurent toutefois majoritaires sur le marché des risques sociaux avec 54 % des primes collectées en 2012.

À l'inverse, l'activité des mutuelles et des institutions de prévoyance est dédiée quasiment exclusivement à la couverture de risques sociaux. De ce fait, leurs parts respectives y sont renforcées : elles passent de 10 % à 29 % pour les premières et de 6 % à 17 % pour les secondes.

### Parts de marché des différentes catégories d'organismes dans l'ensemble de l'activité et sur le champ des risques sociaux

Sur l'ensemble des garanties offertes : chiffre d'affaires global de 212,6 milliards d'euros

Sur le champ des risques sociaux : chiffre d'affaires de 70,7 milliards d'euros (\*)



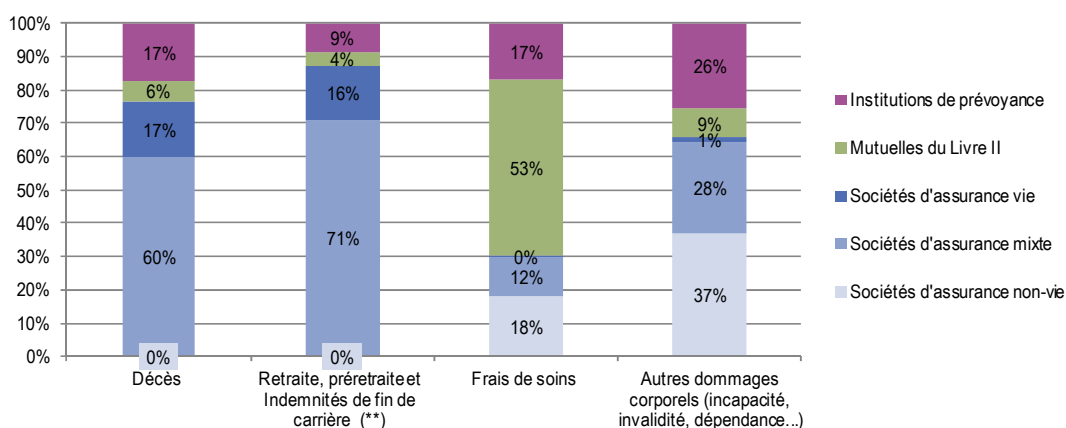
Source : ACPR-DREES, calculs DREES.

<sup>5</sup> Le champ des risques sociaux est plus large que celui de la protection sociale. En effet, pour être qualifiée de protection sociale, une garantie doit répondre à plusieurs critères : couvrir un risque social, mais aussi être fondée sur le principe de la solidarité sociale, c'est-à-dire ne pas être tarifiée strictement au risque (cf. éclairage « Les garanties offertes par les organismes d'assurance sur le champ des risques sociaux »).

## Sur le champ des risques sociaux, les mutuelles sont prédominantes en matière de complémentaire santé

Les sociétés d'assurance « mixte » et « vie » sont très présentes sur le marché de la retraite et du décès. Les mutuelles concentrent, quant à elles, l'essentiel de leur activité sur le remboursement des frais de soins. Elles représentent ainsi 53 % du marché de la complémentaire santé en 2012 avec un total de 17,8 milliards de primes émises en 2012. Les institutions de prévoyance sont positionnées de façon plus équilibrée sur l'ensemble des risques sociaux : leur part est de 17 % en décès, 9 % en retraite, préretraite et indemnités de fin de carrière, 17 % en frais de soins et 26 % pour les autres dommages corporels. Si leur part de marché sur le champ des autres dommages corporels apparaît relativement élevée, en masses financières, leur activité « frais de soins » reste toutefois prédominante (5,7 milliards d'euros, contre 3,3 milliards d'euros pour les autres dommages corporels).

### Part des différents types d'organismes dans la couverture des risques sociaux



Source : ACPR-DREES, calculs DREES

## La majeure partie des primes collectées pour la couverture des risques sociaux relèvent de contrats collectifs

En 2012, près de 56 % des primes émises collectées pour la couverture des risques sociaux le sont au titre de contrats collectifs d'assurance, contre 44 % au titre de contrats individuels. Les institutions de prévoyance sont spécialisées dans les contrats collectifs. Ceux-ci représentent 93 % de leurs primes émises sur le champ des risques sociaux en 2012. Les sociétés d'assurance mixte et les sociétés d'assurance vie gèrent également davantage de contrats collectifs (ceux-ci représentent respectivement 65 % et 61 % de leurs primes) que de contrats individuels. En revanche, les mutuelles et les sociétés d'assurance non-vie proposent majoritairement des contrats individuels (respectivement 68 % et 63 % des primes émises).



Pour en savoir plus sur les comptes de la protection sociale en France et en Europe  
en 2012 :

<http://www.drees.sante.gouv.fr/les-comptes-de-la-protection-sociale,xxx.html>